DUBOIS DE CRANCÉ, A SES CONCITOYENS.

« APRÈS avoir
» été, ſans savoir
» pourquoi, uni-
» quement peut-être
» parce que je n'ai
» jamais varié dans
» mes principes,
» l'objet de mille
» abſurdes calom-
» nies, je me trou-
» ve, quoique mem-
» bre de l'aſſem-
» blée nationale,
» dépouillé en ce

RÉPONSE A MONS DUBOIS LE JACOBIN,

Se diſant ami de la Constitution.

C'EST ſûrement pour les ſans culotes, favoris de votre Club que vous écrivez, Mons Dubois; c'eſt à eux que s'adreſſe votre lettre à vos concitoyens, (les concitoyens d'un Dubois) elle atteſte votre ignorance par les non-ſens, les barbariſmes dont

» moment d'un droit » inhérent à ma qua- » lité de citoyen, » celui d'être garde » national, par un » événement fort ex- » traordinaire au- » quel je n'ai eu au- » cune part : je dois » à mon honneur, » & peut-être au » salut du peuple, » d'énoncer mes » principes ſur les » circonſtances qui » ont accompagné » & ſuivi la démiſ- » ſion de M. de la » Fayette.

» Je déclare que » je penſe que tou- » tes les loix ont » été violées. Paris » n'a pas dû voir elle fourmille ; elle atteſte votre haine & celle de vos confrères Jacobins, pour l'ordre, & celui qui veut le maintenir ; elle atteſte votre mauvaiſe foi, quand vous alléguez comme un danger pour la liberté, le retour de la force publique que vous redoutez ; elle atteſte votre ſottiſe en prenant un titre qui ne vous a jamais appartenu, & que vous déshonoriez s'il vous étoit acquis.

Ecoutez, malheureux Français,

» ſans une eſpèce
» de ſtupeur, que
» le quart au plus
» de chaque batail-
» lon , c'eſt - à-
» dire, environ 9
» à 10,000 hom-
» mes, ſur plus de
» 100,000 citoyens
» actifs, ont juré,
» ſur leurs armes,
» une *obéiſſance*
» *ſans bornes à leur*
» *chef*, & proſcrit
» de leur ſein qui-
» conque ne ſigne-
» roit pas ce ſer-
» ment.

» Je le ſuis auſſi,
» moi, garde na-
» tional ; je ſuis
» grenadier du ba-
» taillon des Blancs-
» Manteaux : j'ai

(que Mons Dubois oſe nommer ſes concitoyens) les belles déclamations Jacobites & les abſurdités d'un vil & ignare ſectateur de l'anarchie ; Voyez comment, à l'aide du maſque de la liberté & du bien public, il ſouffle le feu de la diſcorde & de l'inſurrection ; comment il anime des ſoldats contre leur général, en atteſtant je ne ſais quelle loi violée, comme ſi, en effet, une forme dangereuſe lorſqu'il faut agir, devoit être préférée au ſa-

» cru que fidele au » ferment immortel que j'ai prêté » au jeu de paume, » je devrois offrir à » la patrie, & mes » moyens moraux » dans l'assemblée » nationale, & mes » forces physiques » hors de son sein; » & il y a dix-huit » mois que je m'en » fais honneur.

» J'ai vu l'arrêté » de mon bataillon » ainsi conçu:

» *Arrêté unanimement qu'en adhérant à l'arrêté » du petit Saint-Antoine, du jour » d'hier*, (22 *avril* » *1791*) *tous les*

lut public. C'est un Jacobin qui parle du viol des loix, & qui imprime sa lettre par l'ordre des Jacobins, criminels infracteurs de toutes les loix & de toutes les propriétés; certes, il faut être un Dubois, un Jacobin, pour oser parler le langage de la vertu & de l'honneur, quand on commet tous les crimes, & pour prétendre en imposer à une nation toute entière.

De quelle calomnie Mons Dubois a-t-il été l'objet? Et comment peut-

» *ſoldats citoyens*,
» *& citoyens ſol-*
» *dats qui compo-*
» *ſent le bataillon*,
» *renouvelleront* in-
» viduellement &
» par leurs ſignatu-
» res, *à l'inſtant*,
» *le ſerment d'être*
» *fidèles à la na-*
» *tion, à la loi &*
» *au roi, & d'obéir*
» *dans toutes les*
» circonſtances *à*
» *M. de la Fayette*,
» *que le bataillon*
» *regarde toujours*
» *commandant de la*
» *garde nationale*
» *pariſienne*, & au-
» quel il jure de
» nouveau un atta-
» chement inviola-
» ble et une CON-

on calomnier un Dubois? on ſait ſans doute, (car un jacobin a à peu près la célébrité d'un Deſrues) qu'il a été, comme il le dit, fidèle à ſes principes, c'eſt-à-dire, aux principes de la rébellion, du brigandage; & en le diſant tout haut on ne croit pas calomnier.

Je dois à mon honneur, — entendez-vous, Français, Mons Dubois parle de ſon honneur; lequel entre vous ſe ſeroit jamais douté qu'il eût de l'honneur? Un ſcélérat

» FIANCE SANS BORNES ; *de plus*, » *que celui des volontaires et de la* » *compagnie centrale*, *qui sera réfractaire à ce serment*, SERA EXPULSÉ DU BATAILLON.

» Je déclare que » je porterois plutôt ma tête sur » l'échaffaud que de » ſigner jamais un » ſemblable arrêté. » Ce n'est pas que je » manque d'eſtime » pour le général, » quoiqu'il ait eu » tort ; car une ſentinelle eſt coupable si elle quitte ſon » poste avant d'être

jacobin oſer atteſter l'honneur, & prononcer ce nom ſacré ; oſer parler au peuple de ſon ſalut, lui qui l'entraîne, & ſes infâmes complices, dans un abîme effrayant ! il faut convenir qu'il n'y a qu'un Dubois qui puiſſe mentir avec autant d'impudence, & qu'il eſt le plus vile des impoſteurs.

Voilà Mons Dubois qui ſe dit le défenſeur des loix ; elles ſont violées, s'écrie-t-il. Il doit ſe connoître en violation, lui qui a participé à la deſtruc-

» relevée. Ce n'eſt » pas que j'euſſe jamais eu la penſée de refuſer, » ſous les armes, » l'obéiſſance légitime à mes chefs : » j'ai ſervi vingt-neuf ans avec » honneur ; mais je » ſais fort bien diſtinguer en homme libre aujourd'hui la ſubordination *paſſive* d'un » ſoldat, d'avec la » ſubordination *raiſonnée* d'un garde » national, car je » ne veux pas redevenir eſclave.

» J'ai donc conſidéré :

» 1°. Que M. de tion de toutes celles qui faiſoient la force & la ſplendeur de ſa patrie. Un général qui, dans un temps d'anarchie, où les jacobins qui ont perverti le peuple, veulent encore pervertir la garde nationale en qui ſeule réſide la ſûreté publique, exige la ſoumiſſion de ſes ſoldats, viole, ſelon lui, les loix. On voit bien que Mons Dubois eſt auſſi mauvais ſoldat, que mandataire infidele, & légiſlateur ignorant.

Tant pis pour le corps de la garde

» la Fayette, nommé par les sections, & démis volontairement de sa place, ne pouvoit recevoir sa réélection que de la confiance nouvellement notifiée par les sections, dans les formes légales.

» 2°. Que la municipalité qui a ordonné l'assemblée des bataillons, & que les bataillons qui se sont assemblés, sont coupables de transgression à la loi, parce que les corps armés ne peuvent délibérer nationale, si le jacobin Dubois en fait partie; c'est un membre gangrené qu'elle devroit bien vîte abattre; & sûrement aussi le plus mauvais, le plus vilain grenadier qu'elle renferme en son sein.

Il a prêté un serment immortel. — Il est connu que des brigands ont fait, dans le jeu de paume de Versailles, le serment sacrilége de détrôner le roi, d'usurper tous les pouvoirs, de piller, de ravager, d'incendier &c. & on

» que ſur des faits
» particuliers de diſ-
» cipline. Les ſec-
» tions étant éta-
» blies pour la re-
» préſentation lé-
» gale du peuple,
» c'eſt dans ſa ſec-
» tion ſeule que
» tout citoyen ſol-
» dat doit énoncer
» ſon vœu, & ja-
» mais dans une aſ-
» ſemblée de batail-
» lon, ſous l'influen-
» ce de ſes chefs.

» 3°. Que la preu-
» ve du danger de
» cette influence eſt
» l'arrêté pris dans
» deux bataillons,
» de faire le ſer-
» ment, je ne dis
» pas ſeulement d'o-

rend à Mons Du-
bois la juſtice de
croire qu'il n'a pas
été un des derniers;
mais ce que per-
ſonne ne connoît-
juſqu'ici, ce ſont
les moyens moraux
du ſieur Dubois;
tous ceux qui l'ont
entendu ſont cer-
tains qu'il eſt auſſi
coquin qu'ignorant,
tout le monde ſe
doute que ſes mo-
yens phyſiques ſont
de même force que
ſes moyens moraux,
& qu'ils ſeront auſſi
utiles à ſa patrie.

Patience, Mons
Dubois, vous l'y por-
terez, j'eſpere, non
ſur l'échafaud, mais

» béiſſance à la loi » (ce ſerment a été » prêté le 14 juillet, » & c'étoit faire in- » jure à la garde » nationale que de » le renouveller) ; » mais de celui de » *confiance ſans bor-* » *nes dans les or-* » *dres du général ;* » arrêté à la fois ſer- » vile & inconſti- » tutionnel. Nul ci- » toyen français ne » doit obéiſſance » qu'à *la nation, à* » *la loi & au roi ;* » ces noms collec- » tifs & indiviſibles » aujourd'hui, font » tout le myſtere de » notre conſtitution; » ils ſont qu'un ci- à la potence, votre tête infâme, & il faut croire que vous n'y perdrez rien pour avoir attendu. Mais ce ne ſera pas pour avoir refuſé une ſignature d'obéiſſance à votre général ; ce ſera pour une juſte punition de toutes les infamies, de tous les forfaits dont vous êtes flétri.

Notre Jacobin a ſervi 29 ans avec honneur. — Connoiſſez, Français, les ſervices & l'honneur du ſieur Dubois; annobli de Champagne, il ſert quelque temps dans les

» toyen libre peut
» être ſubordonné
» ſans crainte de la
» ſervitude. Obéir
» à ſon chef lorſ-
» qu'il commande
» au nom de la loi,
» eſt de toute juſ-
» tice ; car c'eſt
» obéir à la loi mê-
» me, c'eſt acquit-
» ter ſon ſerment,
» c'eſt exécuter tout
» ce que l'on doit à
» ſa patrie & à ſa
» conſcience; mais
» promettre à ſon
» chef une *obéiſſance*
» *aveugle*, c'eſt fou-
» ler aux pieds ſes
» droits & ſa rai-
» ſon, c'eſt compro-
» mettre, ſur la pa-
» role d'un indi-

Mouſquetaires, il eſt chaſſé de ſon corps. Il n'a jamais entendu tirer un coup de fuſil chargé à balle; il végète des années dans ſa province; il eſt, à la honte de ſon canton, élu pour les états-généraux; il abandonne ſon roi, ſe jette dans le parti des rebelles, il monte une couple de fois à la tribune, pour dire que l'armée Françaiſe eſt compoſée de brigands, il ſe fait jacobin pour avoir ſa part du pillage & de la tyrannie, reçoit ſans mot dire

» vidu, la loi, la » constitution & la » liberté publique. » Le roi n'a pas le » droit d'exiger même » me des troupes de » ligne un serment » individuel. *Il ne » commande qu'au » nom de la loi, & » ce n'est qu'en vertu » de la loi qu'il peut » exiger l'obéissance.* » Telle est l'expression » sion littérale de » l'immortelle déclaration » claration des droits » des nations, proclamée » clamée par l'assemblée » semblée nationale » de France. Ainsi » le veut notre constitution » titution; c'est ainsi » si que vingt-quatre

les plus amères apostrophes, digne prix de ses coquineries; le parti jacobite lui fait donner la croix de Saint Louis; voilà les services du sieur Dubois; voilà ce que le jacobin appelle servir avec honneur pendant 29 ans.

De quelle influence êtes-vous alarmé, mon jacobin, est-ce de celle de l'ordre? je me doute que cet état de choses est, à vos yeux, très servile, très-inconstitutionnel. Vous aimez mieux, dans votre

» millions de Français l'ont juré : » faire un autre ſerment, c'eſt trahir *la nation*, *la* » *loi & le roi.*

» 5° La peine infligée à tout citoyen qui ne ſignera pas le ſerment, & ne reconnoîtra pas les » principes énoncés » dans l'arrêté, eſt » un acte arbitraire » dans le berceau » de la liberté. L'eſtime que je porte » à mes anciens camarades, l'eſpoir » qui me reſte qu'ils » n'ont été qu'égarés, m'empêche » d'en dire davan-

galimathias civico-rebelle, obéir à *la nation*, à *la loi & au roi*; je le penſe, vous vous croyez la nation comme député infidéle, vous vous rendez arbitre de la loi, comme jacobin & comme ſoi-diſant ami de la conſtitution, vous ne voulez plus de roi, votre ſerment ne vous embaraſſera pas beaucoup. Nous en connoiſſons le myſtere; de ce ſerment, nous connoiſſons auſſi celui de l'œuvre de ténébre, d'ignorance & de perverſité, que vous nom-

» tage. J'attendrai
» de leur droiture &
» du tems la juſtice
» qu'ils me doivent.

DUBOIS DE CRANCÉ.

» *Imprimé par ordre de la ſociété des* » *des amis de la conſtitution.* ALEXANDRE BEAUHARNOIS, *préſident*; » MASSIEU, évêque » du département » de l'Oiſe; G. BONNECARRERE, COLLOT-D'HERBOIS, » PRIEUR, *ſecrétaires.*

mez votre conſtitution; cette production eſt digne de vous & de vos pareils, comme vous êtes dignes d'elle.

Conſidérez la modeſtie de notre jacobin: comme il ſe redreſſe & ſe panache, en parlant de *l'immortelle déclaration des droits des nations, proclamée par l'aſſemblée nationale de France.* Il ſe croit quelque choſe, pour avoir participé, par ſa préſence, à un prodige de ſcélérateſſe & de bêtiſe; il ſemble qu'on entend Cartouche annoncer à toutes les nations, que rien n'eſt plus

beau, plus grand que le vol & l'aſſaſinat, & que cette déclaration immortelle le rend le premier homme du monde. Le cœur s'indigne, ſe ſouleve d'horreur & de dégoût en entendant un gredin parler avec autant d'impudence.

Conſervez votre eſtime pour vos vrais camarades les jacobins & les ſans-culotes : c'eſt un effet digne d'eux. Oui, nous vous l'aſſurons, ils ne ſont qu'égarés, les Français (qui ne ſont pas vos concitoyens.) Aſſurez-en votre poliſſon fauteur, & préſident *Alexandre*, *ſoi-diſant Beauharnois*; aſſurez-en votre évêque Maſſieu, vos ſecrétaires & votre caverne jacobite; aſſurez-les tous que les Français vous rendront juſtice ainſi qu'à eux; & que nous comptons en avoir bientôt la repréſentation dans la place nationale de Greve.

Ainſi ſoit-il.